

"inauguration de l'esplanade"  
« des Résistants, Déportés et Internés ».

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Mr le maire, qui vous prie de bien vouloir excuser son absence, m'a priée de le représenter. L'émotion que je ressens, en ce jour important, est intense.

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier Monsieur CEOTTO, sa famille et son personnel, pour la participation et l'effort de mémoire qui les ont animés lors de la création de cette stèle.

Le Conseil Municipal de Vitry-le-François s'est très volontiers associé à ce projet, grâce auquel **le souvenir du sacrifice de tous ceux qui ont lutté pour notre liberté, pour la liberté**, sera encore davantage entretenu.

Depuis son réaménagement et sa requalification, la place de la gare offrait la possibilité de dénommer toute la partie située autour de la stèle de la Déportation, « Esplanade des Résistants, Déportés et Internés ».

Voilà qui est fait !

Est-il nécessaire de rappeler que le nombre des déportés de France dans les camps de concentration ou d'extermination nazis, au cours de la Seconde Guerre mondiale, est estimé à près de 160 000 personnes, pour la plupart, politiques, résistants, juifs et tziganes ?

Au total, plus de 100 000 déportés, partis de France, ont disparu !

Dès le début des années cinquante, les anciens déportés et les familles de disparus ont exprimé le souhait de voir inscrite dans le calendrier, une date réservée au souvenir de la déportation. Le dernier dimanche d'avril a été retenu, en raison de sa proximité avec l'anniversaire de la libération de la plupart des camps, sans pour autant se confondre avec quelque fête ou célébration, nationale ou religieuse.

La loi du 14 avril 1954, consacrant le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation et des morts dans les camps de concentration du IIIe Reich, au cours de la guerre 1939-1945, adoptée à l'unanimité par le Parlement, a fait de ce dimanche une journée de célébration nationale.

Cette journée nationale de la déportation est essentielle à 2 titres :

Bien sûr, en premier lieu elle rappelle à tous ce drame historique majeur, ainsi que les leçons qui en découlent.

Si l'on reprend les termes de l'exposé des motifs de la loi, afin que de tels faits ne se reproduisent plus, *"il importe de ne pas laisser sombrer dans l'oubli les souvenirs et les enseignements d'une telle expérience, ni l'atroce et scientifique anéantissement de millions d'innocents, ni les gestes héroïques d'un grand nombre parmi cette masse humaine soumise aux tortures de la faim, du froid, de la vermine, de travaux épuisants et de sadiques représailles, non plus que la cruauté réfléchie des bourreaux."*

En second lieu, par cette journée, la nation honore la mémoire de tous les déportés – y compris les victimes des déportations en Indochine –, survivants ou disparus, et rend hommage à leur sacrifice.

Aujourd'hui, en inaugurant cette esplanade, c'est un vibrant hommage, particulièrement chargé en émotion, que nous rendons à tous les déportés et résistants, à leurs familles, et à tous ceux qui ont lutté durement pour la liberté.

Nous sommes aujourd'hui nombreux à être les témoins de ce moment intense et, parmi nous, de nombreux enfants, qui pourront le relater à leurs camarades. Cette présence est très importante, car c'est aussi grâce à eux que le travail de mémoire pourra s'exercer.

Ils sauront expliquer que cette stèle et la dénomination de l'esplanade rappellent à la fois l'horreur de la déportation, mais aussi la lutte, la résistance, l'espoir et la liberté.

Vive Vitry-le-François,

Vive la République,

Vive la France.

Mariane DOREMUS